

ASSOCIATION DES ART-THÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Prix d'excellence pour la recherche en art-thérapie

Ce prix de 300\$ est offert par l'AATQ pour souligner un travail de recherche en art-thérapie qui se distingue par son excellence. Le ou la candidat(e) qui souhaite déposer un travail pour ce concours doit respecter les critères suivants:

-
- Être membre en règle, professionnel ou étudiant, de l'AATQ (les membres du comité d'Éducation et Recherche sont exclus du concours).
- Être résident(e) du Québec.
- Le ou la candidat(e) doit soumettre sa recherche en trois copies anonymisées.
- Les informations suivantes : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel doivent être inscrites sur une page séparée des trois documents, envoyée dans la même enveloppe que les trois copies anonymisées.
- Le document doit traiter d'un sujet pertinent en art-thérapie et peut avoir recours à différentes méthodologies de recherche (théorique, clinique, expérimentale (quantitative ou qualitative), étude de cas, essai, revue de littérature, etc.).
- Le travail de recherche doit avoir été écrit dans l'année précédant la date de tombée du concours et préférablement avoir été publié, ou accepté pour publication, dans une revue scientifique.
- Lorsque possible, l'ajout de support visuel (œuvres créées, tableaux, chartes, etc.) est fortement recommandé.
- Dans le cas d'un travail abordant des dimensions cliniques, il est de la responsabilité du (de la) candidat(e) d'avoir les autorisations nécessaires (consentement éclairé) pour la publication du matériel utilisé.
- Si possible, joindre une autorisation de publication signée, permettant L'AATQ d'éventuellement diffuser le projet dans un de ses médiums de communication (communiqué, site web, bulletin, etc.). Si les droits de publication sont détenus par une revue scientifique, nous ferons mention de votre prix et dirigerons les membres vers la dite revue.
- Le travail doit être d'une longueur de 10 à 20 pages à double interligne, excluant les annexes et références, et respecter les normes de publications (A.P.A ou autres).
- Recherche écrite en français ou en anglais.

Les propositions reçues seront évaluées de manière anonyme par un jury composé de trois lecteurs, membres professionnels de l'AATQ, choisi par le comité d'éducation et recherche, dont les commentaires demeureront confidentiels et dont la décision sera sans appel. Les participants du concours ne peuvent être invités à agir à titre de membre du jury. Le prix sera remis lors de l'assemblée générale annuelle suivante. La date limite de soumission est le premier juin de chaque année, le cachet de la poste agissant pour preuve.

Membres de l'AATQ, profitez de cette occasion pour partagez le résultats de vos efforts et ainsi contribuer au développement des connaissances dans ce vaste domaine qu'est l'art-thérapie!



S.v.p., faire parvenir votre document à l'attention du:

Comité d'éducation et de recherche
Association des art-thérapeutes du Québec inc.
911 rue Jean-Talon Est, bureau 307B
Montréal, Québec
H2R 1V5